

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DU DÈCOURAGEMENT

ET DE

L'ESPERANCE DANS LE TEMPS PRESENT.

Il y a de nos jours, et jusque dans les esprits les meilleurs, une disposition déplorable contre, laquelle, tant que nous aurons un souffle de vie, nous ne cesserons pas de nous élever parce que, funeste en soi, elle entraîne après elle et envers la Providence l'un des crimes à notre sens les plus odieux, l'ingratitude. C'est cette faiblesse, cette défaillance, ce découragement qui s'emparent trop souvent des âmes les mieux trempées, qui leur font maudire leur siècle et leur pays, et qui, à la vue des maux et des périls du présent, ne leur laissent pour ressource qu'un triste abandon et un lâche désespoir.

Or, cette maladie morale a cela de particulièrement dangereux que tandis qu'elle abat et rend les caractères et les rend incapables des résolutions énergiques qui seraient plus que jamais nécessaires, elle habitude les cœurs à je ne sais quelle mollesse attrayante et facile, à je ne sais quelle commode indifférence qui se dispense de tout effort et accepte d'avance toutes les misères et toutes les hontes; à je ne sais quelle fausse résignation enfin qui, insistant aux desseins d'en haut, met à la charge de Dieu lui-même les malheurs qu'elle n'a pas la force de conjurer. Conçue d'hommes distingués, de Chrétiens même qu'on rencontre à chaque heure et qui, s'appuyant sur les difficultés et sur les malheurs du temps, n'ont que des larmes stériles, et sont tout prêts comme les Musulmans à se réfugier dans une sorte de fatalisme, en disant: "La société est perdue! Nous sommes en décadence: nous voilà au Bas-Empire. Les nations, les civilisations sont comme les individus: après la grandeur l'affaiblissement, la décrépitude, la mort. Résignons-nous-y, et arrangeons-nous pour mourir le moins durement possible." Et sur cela, on chante un hymne à la force brutale, seule ressource peut-être de ce monde aux abois: ou bien on se voile la tête en attendant, parmi la stupeur et l'imotion, les grands coups que la Providence doit frapper sur cette terre qui agonise.

Rien de plus triste et de plus lamentable. Rien qui donne au mal plus d'audace et plus de chances. Rien de plus faux d'ailleurs et de moins justifié, selon nous.

Sans doute, le poids des jours présents est lourd et pénible. Sans doute les dangers sont redoutables et imminents. Et pour qu'on ne nous accuse pas d'optimisme, nous répéterons ici ce que nous avons bien des fois avancé dans ce Recueil: c'est que le vrai reproche à faire à nos hommes d'Etat et à nos hommes de parti, en ce moment surtout, est de ne pas avoir l'œil assez ouvert sur l'abîme qui, béant hier, les faisait reculer d'horreur, et qui, dissimulé mais non pas comblé aujourd'hui, ne compte presque plus dans les calculs de leur politique trop pleine de sécurité. A une frayeur légitime, salutaire même, a succédé, comme il arrive d'ordinaire en France, une confiance au né qu'il que je serais tenté de taxer d'avengement. Plaise à Dieu qu'un éclair nouveau ne vienne pas trop vite, en illuminant ces bas-fonds retombés dans l'ombre, nous arracher, par une réaction soudaine, à notre fausse tranquillité.

D'ailleurs, que pour des intelligences qui n'ont pas la foi, qui méconnaissent la base divine de tout ordre social, qui ne croient qu'à la puissance de la force et de l'intérêt; le spectacle de l'innéité de la puissance et de la faiblesse de cette force inspire un sentiment

profond de découragement, je le conçois sans peine. Tout manque sous leurs pas; leur sagesse a été confondue. Ils sont vaincus et bafoués par Celui-là même qu'ils avaient voulu bannir du gouvernement de la terre, et dont ils avaient prétendu se passer pour régner plus à leur aise.

Mais des Chrétiens, mais des hommes qui croient; mais des hommes qui savent qu'il ne tombe pas un seul de nos cheveux sans la permission de Dieu; que ceux-là s'abandonnent et perdent le courage et l'espoir, lâcheté chez les autres, chez eux c'est une folie et un crime!

Désespérer, en effet, c'est nier dans une certaine limite, c'est mettre en oubli, c'est mépriser l'action providentielle de Dieu sur l'humanité, sur les peuples, sur les individus. Je le sais, l'espérance n'est pas toujours facile; et il y a dans la vie des nations comme dans l'humble cours de l'existence humaine, il y a des moments de tristesse et de ténèbres, où la lumière même de la foi semble s'éloigner, où le mal se déchaine avec plus d'empire, où l'âme opprimée par la souffrance ne sait plus où se tourner pour apercevoir quel que lieu de consolation et quelque signe de salut. Mais, outre que ces époques de sombre délaissement sont rares, c'est précisément alors que la pratique de la confiance devient plus nécessaire et plus impérieusement recommandée. On oublie trop que l'Espérance est une vertu et une des trois vertus théologiques, les premières et les plus éminentes de toutes. Le paganisme n'y voyait qu'un doux rêve: la philosophie qu'une consolation pleine d'illusions et de charmes. Le christianisme seul en a fait une vertu. Or, l'exercice de toute vertu est entouré de difficultés, herissé d'obstacles, et la vertu n'est vertu que parce qu'elle exige de l'âme qui l'embrasse, une force, une lutte, une victoire continues.

Si donc nous sommes à l'une de ces périodes de désolation qui marquent quelques-uns des plus lugubres pages de l'histoire, c'est le moment où jamais de redire à l'Eglise: "Sursum corda!" Aux grands périls les grands courages: aux suprêmes angoisses, les suprêmes efforts!

Mais, disons-le avec un sentiment intime de conviction, quelle que soit la dureté du temps, il a passé sur le monde de plus terribles fléaux. Assez pour nous humilier, assez pour nous faire plier le genou dans le repentir; pas assez pour nous faire, jusqu'à présent du moins, estimer notre sort plus à plaindre que celui de nos pères: voilà la vérité.

Je vais plus loin. Qu'on me permette seulement deux rapides témoignages, et j'oserai ajouter qu'à regarder de près, un esprit calme et sensé devra préférer le temps où nous sommes, malgré toutes ses misères, à la plupart des autres périodes de notre histoire en France depuis l'origine de la monarchie, et que jamais peut-être des symptômes plus consolants, des signes d'avenir plus méritoires n'ont apparus au milieu d'une époque de troubles.

Voici mon premier argument. La vie humaine se mesure par trente ou trente-cinq années environ. Remontons par la pensée de génération en génération, et dans ce tableau à vol d'oiseau, qu'on examine et qu'on avoue quel temps on aurait choisi. Est-ce 1814 ou 1815, l'invasion, la chute de l'Empire, la France décimée, épuisée, broyée sous la revanche européenne et en perspective 1830 et 1848? Est-ce 1790, 1791, 1792 avec la Révolution, la Convention, l'échafaud jeté la Terreur? Est-ce 1735 avec Louis XV, Rosbach et la Guerre de Sept ans, Voltaire et l'Encyclopédie? Est-

ce 1720 avec la Régence, Law et Choiseul? Est-ce 1685 avec la fin si triste du grand règne de Louis XIV, avec l'Assemblée du clergé et Port-Royal? Est-ce 1650 avec Mazarin et la Fronde? Est-ce 1625 avec Richelieu, roi sous Louis XIII, la Guerre de Trente ans à l'extérieur, au dedans les luttes contre les Protestants à La Rochelle et l'échafaud des Marillac et des Montmorency? Est-ce 1590, le lendemain de l'assassinat de Henri III en pleine guerre civile et religieuse, et avant que le Béarnais fût entré dans Paris? Est-ce 1560 entre François II et Charles IX, Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy? Est-ce 1525 avec François Ier, la bataille de Pavie, le connétable de Bourbon, le sac de Rome et le commencement du protestantisme? Est-ce 1490, sous Charles VIII, à l'issue du règne de Louis XI? Est-ce 1455, à la fin de Charles VII, quand à peine l'épée de Jeanne d'Arc a délivré la France du joug des Anglais? Est-ce en 1420, alors qu'Isabeau de Bavière livrait le royaume, que les Cubochiens ensanglantèrent Paris et que le pauvre Charles VI en était réduit à demander, à travers les cris des parisiens, qui donc criera "vive France?" Est-ce 1385, à l'issue de la lutte contre l'Angleterre, pendant les ravages des grandes Compagnies et durant le schisme d'Avignon? Est-ce 1350, entre Crécy et Poitiers? Je n'en finirais pas si je suivais cette démonstration. Et que serait-ce en remontant plus haut encore, à l'exception peut-être du grand siècle de saint Louis, lequel toutefois eut ses Pasteurs et ses héros, et ses glorieux revers à la croisade. Qu'on se représente de plus la cruauté des mœurs, la facilité à verser le sang, l'absence de répression, l'habitude du pillage chez les gens de guerre, et qu'on dise, si malgré des maux incontestables et des périls trop certains, nos quarante-cinq centimes et même nos effroyables journées de juin n'ont pas dans le passé, récent ou éloigné, des analogies plus redoutables encore.

Il y a eu, je ne l'ignore pas, des moments de répit, de trêve, de renaissance et de gloire; mais combien de ces années de grâce ont pu s'ajouter les unes aux autres jusqu'à remplir la courte durée d'une existence humaine?

De plus, dans certaines époques, je le sais, le sentiment de la foi, de l'honneur, du respect et du devoir avait une puissance qui compensait bien des déordres et laissait d'admirables ressources. Mais aussi que d'épreuves et que de désordres nous sont épargnés qui épouvantaient alors l'homme de bien et le Chrétien! Schisme, hérésie, scandale au sanctuaire, impiété hautement affichée, guerre ouverte à Dieu et à la religion: assurément nous n'avons pas à déplorer ces hontes au même degré que le seizième ou le dix-huitième siècle.

Un second ordre de preuves, maintenant. C'est une loi invariable de l'histoire que plus les peuples se rapprochent de l'Eglise, plus ils obtiennent de durée, de prospérité et de grandeur. De telle sorte que le progrès du catholicisme est la véritable mesure du progrès et des destinées de l'humanité. Eh bien! — et c'est ici où l'œil du fidèle doit s'élever au-dessus des mouvements et de l'agitation qui l'obsèdent pour contempler, d'une région plus haute et plus calme, la marche des événements, — je ne crains pas d'affirmer que peu d'époques ont été plus fertiles en signes consolateurs. Manifestement l'Eglise, depuis quelques années, remonte par une ascension lente, mais soutenue, au rang supérieur qui lui appartient dans la souveraineté des âmes et dans le gouvernement du monde.

Tandis que l'apostolat des Missions recueille, dans l'Océanie, dans les Indes, dans les vastes régions de l'Asie centrale, des palmiers nouvelles, la Chine s'est ouverte devant nos prêtres et nos religieux, le sang de nos martyrs de Cochinchine a produit une semence plus abondante de chrétiens. L'Afrique entre peu à peu dans la lumière. L'Amérique du Nord, qui au commencement de ce siècle, n'avait qu'un seul Evêque, compte aujourd'hui deux Archevêques, vingt-trois Evêques et des millions de fidèles.

En Europe, l'Allemagne a brisé les froides et tyranniques entraves du josphisme. Inaugurée par la réunion spontanée de son Episcopat, cette heureuse révolution a été sanctionnée par les lois de l'empire d'Autriche. En Espagne, la réconciliation s'est opérée, et le pouvoir a cessé ses violences et ses persécutions. Si la Suisse et le Piémont, livrés aux passions révolutionnaires, ont affligé la chrétienté par de honteux et coupables excès, le nom des défenseurs de la liberté ecclésiastique, des illustres proscrits de Turin, de Cagliari et de Genève, apporte à la mère commune cette gloire de l'innocence souffrant pour la justice, qui lui présage toujours des triomphes prochains.

L'Angleterre, entraînée dans un mouvement désormais irrésistible, voit la hiérarchie catholique reconstituée dans son sein. En France, l'Episcopat a reconquis la liberté des conciles et la liberté de l'enseignement catholique; et l'épée de nos soldats a été appelée à rétablir sur le trône apostolique le grand et bien-aimé Pie IX.

Rome même n'a eu, si l'on ose ainsi parler, ses jours de deuil et de désordre que pour faire éclater d'une façon plus haute combien la Souveraineté pontificale est nécessaire au repos du monde, et combien, lorsqu'elle est menacée, les nations catholiques et la France surtout doivent s'efforcer, pour leur bonheur et pour leur sécurité, de la sauvegarder au prix de leur sang.

Enfin jamais, et sur toute la surface du globe, jamais le clergé n'a déployé plus de vertus, plus d'abnégation; jamais surtout il n'a été plus pur.

Certes, les sociétés et les peuples ne sont pas perdus, quand Dieu les agite de la sorte et les fait tourner à l'accomplissement de ses éternels desseins!

Je me résume. Ignora quelles vicissitudes sont réservées à notre génération et à notre patrie; je veux accorder qu'elles seront aussi terribles que les plus cruelles de notre histoire; mais je dis que pour le passé, nous ne pouvons pas fixer un laps de temps où le découragement n'ait eu plus de droit de s'emparer des âmes qu'à l'époque présente. J'ajoute qu'il y eu peu de générations où les signes précurseurs de la miséricorde et de l'espérance aient été aussi visibles et aussi éclatants que de nos jours.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et en prévision même des malheurs les plus redoutables, j'ajoute que c'est là où la Providence nous attend, et qu'elle ne nous manquera pas, si notre vertu d'espérance et de confiance en elle est à la hauteur de épreuves qu'elle nous ménage, et qui jamais ne dépasseront les forces du Chrétien!

Nouvelles de Rome.

La loi fiscale qui vient d'être promulguée, et en vertu de laquelle le gouvernement impose un droit de patente à l'industrie, est actuellement le sujet de toutes les préoccupations. Il va sans dire que les agents de la

secte révolutionnaire profitent de cette occasion d'entretenir dans le peuple l'inquiétude et l'agitation: tout ce qu'ils débitent de déclamations contre la loi nouvelle, s'adresse malheureusement à des gens trop disposés à y prêter l'oreille. Les Romains, on le sait, sont bavards, frondeurs, et ne manquent jamais à blâmer les mesures du gouvernement, quoique la plupart, même dans les classes moyennes, soient absolument incapables de comprendre de quoi il est question. Dans le cas présent, tout le monde comprend, puisqu'il s'agit de payer, et c'est une nouveauté très-antipathique à cette population habituée à recevoir sans donner, par-dessus, quémendaise, insouciance.

La bourgeoisie romaine sent bien que le gouvernement pontifical est le seul qui lui assure la sécurité, l'aisance et la véritable liberté; elle haïssait le régime mazzinien, ses pillages et ses assassinats, elle a revu avec joie le Pape rentrer à Rome; mais elle est à présent mécontente, parce que le gouvernement n'a pas trouvé le moyen de convertir tout d'un coup en beaux et bons écus les 6 ou 7 millions de papier-monnaie républicain qu'elle n'avait pas osé refuser. Le commerce cri donc; la loi cependant ne crée que des charges assez légères, et s'il fallait la critiquer, je lui reprocherais plutôt d'avoir une porte trop large aux abus, par la liberté laissée aux industries de se classer eux-mêmes dans les catégories selon lesquelles est gradué le taux de la patente. Les plus forts imposés ne sont pas écrasés, puisque la maison la plus puissante de Rome, celle de Torlonia, n'est taxée qu'à 1.000 francs à peu près par an. Jusqu'à présent, par la *dutiv reale* ou impôt foncier, tous les propriétaires de terres et de maisons, y compris le clergé, contribuaient à eux seuls pour la moitié des revenus de l'Etat: n'était-il pas bien juste que les commerçants et industriels, exempts ou à peu de chose près jusqu'ici de toutes les charges, coopérassent, pour leur part, à tirer le pays de l'état où l'a jeté la révolution?

La Consulta, ou assemblée dans laquelle se traitent toutes les affaires qui ont rapport aux finances, est définitivement organisée; le nombre de ses membres est de trente; vingt-quatre seront choisis par Sa Sainteté sur une liste de candidats désignés par chacune des vingt-quatre provinces, et six seront nommés directement par le Souverain-Pontife.

On attend d'un moment à l'autre deux autres édits: le premier divisera les Etats du Saint-Siège en vingt-quatre provinces, formant cinq grandes divisions ou gouvernements ainsi répartis: 1° Rome et la Comarca, la campagne de Rome, compris Civita-Vecchia; 2° Velletri, Ostie, toute la côte maritime, aussi bien que *Bénévent* et *Ponte-Corvo*; le siège de ce gouvernement sera à Velletri; 3° *l'Ombrie*, avec Perugia pour capitale; 4° *les Marches*, dont Anconne ou *Macerata* sera le chef-lieu; et 5° *Bologne*, qui comprendra Ferrare, Ravenne, Faenza, Forli, et la ville de *Bologne* siège du gouvernement. Les vingt quatre provinces seront administrées soit par des Prélats, soit par des laïques, d'après un système défini, et sans trop dépendre des cinq gouverneurs qui seront des Cardinaux. Le second édit attendu est relatif à l'installation à Rome d'une nouvelle municipalité, qui se composera de neuf magistrats, y compris le sénateur, et de trente conseillers. Toutes ces ordonnances différentes, en y joignant celle déjà promulguée d'un conseil d'Etat, compléteront la série d'institutions annoncées dans le programme ou *Motto proprio* du 12 septembre 1849. Un

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Obrice avait un fils qu'il fit élever comme s'il eût été l'un de ses vassaux. Il l'aimait comme aiment tous ceux qui une fois, par hasard, sentent leur cœur s'attacher à quelque chose; ce fils mourut d'une mort subite. On en parla quelque temps, les uns racontaient cette mort d'une manière dramatique, les autres répétaient ce que tout le monde savait. Ceux qui essayèrent d'en parler à Antoine Obrice n'eurent pour réponse que des mots vagues dits avec une rage concentrée. Depuis ce temps, Obrice avait vécu seul; lorsqu'il sortait parfois le soir, il prenait, contrairement à ses habitudes, les rues les plus désertes et se dirigeait rapidement vers le château du marquis de Savernay qui était à deux lieues d'Arles. La rumeur publique disait que c'était près de ce château qu'avait été trouvé le corps mort du jeune Obrice. Antoine res-

taint là des heures entières en contemplation devant les pierres qui avaient été tachées du sang de son fils, la tête penchée sur ses deux mains, il laissait parfois tomber la pluie par torrents, sans s'en inquiéter, comme s'il eût été d'un autre monde; puis peu à peu relevait la tête et fixait ses yeux flamboyants sur les fenêtres éclairées du château qui scintillaient au milieu de la nuit. Voilà tout ce que l'on savait de la vie du père et de la mort du fils. Lorsque la révolution éclata, Antoine Obrice se reveilla soudain du sommeil de sa douleur et de son isolement; il retrouva sa sauvage énergie et s'élança au plus fort de cette mêlée sanglante qui faisait de la pauvre France un vaste champ mutilé par les désastres et l'incendie. Une nouvelle nature se développa chez lui, terrible et impitoyable, et bientôt il fut signalé dans toute cette partie de la Provence, qui comprend les vastes plaines de la Camargue comme le plus zélé, le plus ardent patriote, comme l'ennemi le plus acharné des nobles. Ainsi le gouvernement terroriste l'eut-il bientôt investi de hautes fonctions, et ensus, il s'éleva bientôt le chef de ces masses hurlantes qui se plaçaient au-dessus de la justice et du droit.

La ville d'Arles était tout entière dans sa main, il n'y avait pas un tôte qui ne lui appartint, il n'y avait pas un homme, quel qu'il fût, qu'il ne put faire égorger dans les 24 heures. Il avait à sa volonté des hordes enrégimentées qui parcouraient les plaines, brûlaient les châteaux et pillaient en assassinant, et chaque fois qu'il apprenait le pillage ou la des-

truction d'un domaine seigneurial, ses deux yeux flamboyaient comme des tisons ardents, et il s'écriait d'une voix stridente: Oui, oui, mort aux nobles! mort à tous ces orgueilleux seigneurs et que le dernier d'entre eux soit écrasé par la dernière pierre de leurs châteaux! Sa pensée infatigable planait sans cesse comme le génie fatal de la destruction sur la race proscrite, décimée aujourd'hui par l'assassinat et qui devait l'être demain par l'échafaud. C'est chez cet homme que se rendaient Georges et Cassius. Après avoir monté un escalier obscur, ils frappèrent à une porte vermouluë.

Entrez, dit aussitôt une voix forte et vibrante. Cassius poussa la porte et tous deux se trouvèrent en face d'Obrice.

Salut, citoyen président, je t'amène un bon patriote, celui qui a écrit de si belles choses sur les droits de l'homme et qui leur parle à tous, il faut voir... Georges débout devant la porte, attendant qu'on lui adressât la parole. Ah! ah! fit Obrice, approche, citoyen; je suis aise de te voir. Les bons patriotes sont rares. Assieds-toi là sur cette chaise et jasons un peu. Tu l'appelles?... Georges, reprit le jeune homme.

Et moi, je t'ai surnommé Brutus, ajouta Cassius; parce que Brutus c'est un nom qui vous classe de suite un homme. Georges s'était assis, et pendant que Cassius parlait, Obrice avait levé sur le nouveau venu son regard scrutateur. Obrice possédait le tact du regard; aussi après avoir exa-

miné Georges un instant en silence, il lui tendit la main.

Citoyen Georges, dit-il... Je t'ai déjà dit que je t'ai baptisé Brutus, interrompit Cassius qui tenait à ses idées.

Georges ou Brutus, soit; j'ai entendu parler de toi; tu es l'idole de ta section; tu as sur tous les habitants de nos plaines une grande puissance. Tu es jeune, tu feras ton chemin. Tu as du cœur, tu sais le langage qu'il faut baragouiner au peuple, tu aimes la république; avec cela on va loin. Tu place est marquée à côté de Robespierre et de Danton. Mais crois-moi, ne perds pas ton temps à écrire: ça use du papier et de l'encre, voilà tout. Ce qu'il faut à la république ce sont des hommes d'actions énergiques.

Georges allait remercier Obrice; mais il se fit soudain un bruit confus dans l'escalier, puis la porte s'ouvrit avec fracas et donna entrée à plusieurs hommes qui méritaient par leur costume et leur physionomie le beau nom de *sans-culottes*.

Nous tenons enfin le marquis de Savernay! s'écria celui qui entra le premier. Aussitôt que ce nom fut prononcé, le visage d'Obrice devint d'une pâleur livide, ses lèvres blanchirent.

Le marquis de Savernay!... s'écria-t-il en levant à la fois ses deux bras... Pas-tu vu? Non, mais nous savons certainement où le trouver cette nuit.

Il vous échappera, vous dis-je, comme il vous n'est déjà échappé tant de fois... Ces Savernays sont des serpents!...

Tu vas voir, citoyen Obrice, que nous sommes bien informés.

Parle donc, parle donc, s'écria Obrice dont tous les membres tremblaient, tu vois bien que je t'écoute. Où est-il? Où l'a-t-on vu? où doit-il aller?

Le sans-culotte tendit un papier à Obrice. Celui-ci le saisit avidement et fixa sur lui son regard enflammé. Oui, oui, dit-il, à mesure qu'il lisait, et comme se parlant à lui-même... C'est bien cela... la maison jaune au coin du petit bois... à minute! On frappera trois coups sur le troisième carreau de la fenêtre à gauche... Il faut y aller! quelle heure est-il?

Dix heures et demie, dit Cassius. Obrice se retourna vers celui qui lui avait remis le papier: Comment ce papier est-il entre tes mains?

Il était dans la poche d'un homme qui nous a paru suspect, et comme il se fâchait, Sévero-la l'a expédié; et on a reconnu cet homme pour un affidé des Savernay.

Obrice marcha à grands pas dans la salle où il se trouvait et des mots entreoccupés s'échappaient de ses lèvres: La maison jaune!... Le Savernay!... ma vie, ma vie entière pour les tenir tous deux dans ma main, le père et le fils! pour les écraser sous mes pieds! pour faire couler leur sang goutte à goutte!... Puis s'arrêtant à ceux qui l'écoutaient: Mais partez donc, leur cria-t-il, d'une voix de tonnerre; que faites vous ici! A la maison jaune et mort aux Savernay! A la maison jaune et mort aux Savernay!

réglement vient aussi de paraître sur la franchise postale.

M. Maugin a remplacé, en qualité de préfet de police français, M. le colonel de Roux, qui a laissé à Rome les plus honorables souvenirs. On attend d'un moment à l'autre S. Em. Mgr. le cardinal Della Genga pour occuper un poste important. M. Estrade, chanoine honoraire de Toulouse, a été élevé à la prélature; déjà cet honneur avait, il n'y a pas longtemps, été conféré à M. Lacroix, qui depuis vingt ans réside à Rome en qualité de clerc national de France. C'est M. Estrade qui poursuit la cause de l'humble bergère de Pibrac, la vénérable Germaine Cousin.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 29 NOVEMBRE 1850.

Première page: Du Découragement de l'Espérance dans le temps présent. Par Charles de Riancey. -- Nouvelles de Rome.

Lord J. Russell et la Bulle du Pape.

Selon notre promesse, nous accompagnons de quelques observations la malencontreuse lettre de Sir J. Russell à l'évêque de Durham sur la récente Bulle du Pape. Nous empruntons la traduction de cette lettre à la *Minerva*:

MON CHER LORD.—Comme vous, je considère « la récente agression du Pape sur le protestantisme » comme « insolente et insidieuse » et par conséquent je suis aussi indigné que vous-même de cette démarche. (1)

Non seulement, j'ai favorisé de tout mon pouvoir les réclamations des catholiques Romains aux droits civils, mais j'ai cru juste et même désirable que le système ecclésiastique des catholiques Romains fût un moyen de donner de l'instruction aux nombreux Irlandais émigrés à Londres et ailleurs, qui, sans ce secours, auraient été laissés dans une ignorance payenne. (2)

Cela pouvait cependant se faire sans l'innovation que nous voyons maintenant.

Il est impossible de confondre les mesures récentes du pape, avec la division de l'Ecosse en diocèses pour les fins de l'Eglise Episcopale.

(1) Ce premier paragraphe de la regrettable lettre de Sir J. Russell pêche essentiellement contre les règles de convenances auxquelles la haute position qu'occupe le Premier Ministre d'Angleterre ne le disposait, certes, pas de se conformer. Il renferme l'immense tort de déceler un dépit vulgaire, et de plus, de fonder une fantaisie suscitée par l'emploi tout-à-fait impropre du mot de « récente agression » contre le Protestantisme, attribuée au Pape. D'abord, sous le rapport des convenances, comment S. J. Russell a-t-il pu se permettre de traiter du haut de son déclin le Chef éminentement honorable et honoré de la Catholique? En se dressant avec un risible effort vis-à-vis du Vénérable Pie IX, le Premier Ministre se trompe beaucoup sur le point de sa taille même la hauteur d'une ligne, et si l'accusation d'insolence devait être sanctionnée par le verdict des nations, nous craignons beaucoup que ce verdict ne fût appliqué à l'acte papal. Dans le terme « d'agression » appliqué à l'acte papal, nous ne pouvons voir qu'une susceptibilité qui s'irrite de ce qui n'a pas même le semblant d'une offense.

Le terme « d'agression » contre le Protestantisme, employé pour qualifier l'acte papal, ne peut qu'exprimer une susceptibilité qui s'exalte sans forme d'une offense, ou plutôt révèle chez Lord Russell l'intention de prolonger sa popularité et son administration en faisant un fanatisme aveugle et dénué de sens. Cet homme d'Etat est trop éclairé pour voir dans la Bulle du Pape une insulte méritée contre le Protestantisme. Le Souverain-Pontife, par ce document, n'a exercé que ce pouvoir spirituel qu'il tient de Celui qui l'a établi le Pasteur universel, pouvoir qui s'étend à tous les Catholiques de l'Univers, à quelque puissance qu'ils soient soumis pour le temporel. Il n'a reconstruit la hiérarchie Catholique, le Chef de la Catholique n'a fait que céder aux vœux depuis longtemps manifestés des Catholiques Anglais, comme l'atteste Mgr. Ullathorne, évêque de Birmingham, dans sa récente lettre à l'Editeur du *Times*.

(2) Lord Russell se croit-il donc compétent à décider si l'ancienne organisation ecclésiastique qui suffisait aux Catholiques Anglais, tandis que ceux-ci ont si étroitement et si instamment sollicité le changement qui vient d'être opéré? Dans les colonies anglaises de l'Amérique ou dans les Etats-Unis, est-ce que le Gouvernement a la prétention de juger quand il est à propos d'élever des sièges épiscopaux? Pourquoi donc et serait-il autrement en Angleterre? Si le Catholicisme y est vraiment émané, il est évident qu'aucune entrave ne doit être apportée au libre fonctionnement de ses institutions, pourvu qu'il n'exerce d'action que sur ses sujets et qu'il se concentre dans sa sphère toute spirituelle.

lienne, ou le partage de l'Angleterre en districts pour l'Eglise Wesleyenne. (1)

Dans les documents émanés de Rome, il y a une assomption de pouvoir, une prétention à la suprématie sur le royaume d'Angleterre, et la réclamation d'une autorité unique et sans partage, qui sont incompatibles avec la suprématie de la Reine, avec les droits des évêques et du clergé (anglican) avec l'indépendance spirituelle de la nation, telle qu'assurée dans les temps mêmes de l'Eglise catholique romaine. (2)

J'avoue cependant que mes craintes ne sont pas égales à mon indignation.

Quand même les ministres et les serviteurs du pape dans ce pays ne paraissent pas avoir transgressé la loi, je suis persuadé que nous sommes assez forts pour repousser toute attaque de l'extérieur. La liberté du protestantisme a trop longtemps fait sentir ses bienfaits en Angleterre, pour que des tentatives d'imposer un joug étranger à nos esprits, et à nos consciences puissent avoir du succès. Nous avons trop longtemps joui de la liberté d'opinion civile, politique et religieuse. (3)

Je dirai donc seulement, sur ce sujet, que l'état actuel de la loi, sera soigneusement examiné, ainsi que la convenance d'adopter quelques démarches par rapport à ces assomptions de pouvoirs.

Il y a cependant un danger qui me cause plus d'alarme qu'aucune agression d'un souverain étranger.

Des ministres de nos églises qui ont souscrit une trentaine d'articles, et reconnu en termes explicites, la suprématie de la Reine, ont été les premiers à conclure leurs troupeaux « dégrés par degrés, sur le bord même du précipice. L'honneur rendu aux saints, la réclamation de l'infailibilité pour l'Eglise, l'usage superstitieux du signe de la croix, le mariage de la liturgie, de manière à dénigrer le langage dans lequel elle est écrite, la recommandation de la confession auriculaire, et l'administration de la pénitence et de l'absolution.— toutes ces choses ont été indiquées par des ministres de l'Eglise d'Angleterre, comme dignes d'être adoptées, — et sont aujourd'hui ouvertement condamnées par l'évêque de Lon-

(1) Bien loin qu'il soit impossible d'assimiler l'acte du Pape à la division de l'Ecosse en diocèses pour les fins de l'Eglise épiscopale, ou aux divisions effectuées par les Wesleyens ou autres sectes dissidentes, la raison ne saurait voir la moindre différence. Chaque communion dans le royaume fait les divisions territoriales qui reviennent à ses fins et à ses besoins spirituels ainsi qu'à l'administration du temporel de ses églises. Le Catholicisme a dû se croire le droit d'en faire autant, et sur quel principe ce droit peut-il lui être contesté, à moins qu'on n'évoque ces lois d'inique souvenir, les « Lois pénales ».

(2) Lord Russell ne saurait se méprendre sur la portée réelle des documents émanés de Rome, mais il joint de se méprendre. Malgré les expressions techniques et de pure forme de chancellerie que renferme la Bulle papale, le Premier Ministre ignore pas qu'elle n'est pas autre chose que le règlement spirituel des rapports du Chef de la Catholique avec ceux des sujets britanniques qui lui sont soumis au spirituel et qui sont reconnus comme tels par l'acte d'émancipation. Il sait bien que la Bulle attente exclusivement les Catholiques Anglais, non pas pour des matières temporelles, — car cela s'explique de soi-même, — mais pour des fins toutes spirituelles. La suprématie de la Reine sur les membres de l'Eglise Anglicane, qu'il plaie à Lord Russell de représenter comme blessée, demeure et demeure intacte, aussi longtemps que les Anglicans croient convenable de la reconnaître. C'est leur affaire. C'est également un honneur d'être que de reconnaître comme maintes les droits des Evêques Anglicans à l'indépendance spirituelle de la nation. La Bulle papale n'a pas plus de rapport à ceux des sujets Anglais, qu'il ne dépend pas de Rome comme Catholiques, qu'elle n'a rapport aux Chinois ou aux Japonais, à moins qu'ils n'entrent librement dans le giron de l'Eglise.

(3) Il peut sembler un peu étrange, que le noble Lord parle en termes si pompeux de l'indépendance dont ont joui les consciences, chez la nation anglaise, sous le régime du protestantisme. L'acte d'émancipation ne date que d'un jour, et encore n'a-t-il complètement débarrassé du joug de l'Eglise établie ni les Catholiques ni même les Dissidents. Au reste nous n'avons guère à féliciter les Anglicans eux-mêmes de la prétendue indépendance spirituelle que leur a donnée le protestantisme. En réjetant la suprématie du pouvoir spirituel, ils ont sacrifié le joug du pouvoir temporel; au lieu de recevoir la loi de l'Eglise et du Vicar de Jésus-Christ, ils la reçoivent de Sir J. Russell, qui leur fait une vaine semonce sur leur manière de ne pas penser comme lui sur l'affaire (Graham) et sur les hautes questions spirituelles qui divisent les Puseyistes d'avec l'autre section de l'Anglicanisme. Vraiment l'Eglise d'Angleterre est loin d'avoir gagné au changement. Aujourd'hui ses dogmes et ses croyances sont ballotés dans une commune avec les intérêts temporels. La doctrine de la régénération baptismale pèse moins dans la balance des agents de la suprématie temporelle, que le besoin de fixer en leur faveur le résultat des prochaines élections parlementaires.

lres dans son adresse, au clergé de son diocèse.

Quel est donc le danger à craindre de la part d'un prince étranger d'une faible puissance, comparé au danger qui se trouve dans nos propres limites, dans la conduite de fils indignes de l'Eglise d'Angleterre?

J'ai peu d'espoir que les instigateurs et les auteurs de ces innovations abandonnent leur projet insidieux; mais je compte avec confiance sur le peuple d'Angleterre; et je n'aurai pas un seul rayon d'espérance jusqu'à ce que les glorieux principes et les immortels martyrs de la Réforme soient des objets de vénération pour la masse d'une nation qui voit avec les momeries de la superstition, et regardé avec dégoût les efforts laborieux qu'on fait actuellement pour rétrécir l'intellect et asservir l'âme. (1)

Je demeure avec respect, etc.
J. RUSSELL.
Downing street, 4 novembre, 1850.

De la Polemique Revolutionnaire.

(Suite et fin.)

Nous en voyons maintenant au second objet de cet article, « la domination des intelligences par les systèmes. »

Selon les doctrines politiques de l'école de 1789, singulièrement personnifiées en Canada, une seule chose est nécessaire au salut des peuples, même de ceux qui n'en sont point à désespérer de leur salut: c'est la *république démocratique* (1) dénommée autrement *république démocratique et sociale*.

Sur ce point essentiel encore, les républicains de notre pays pèchent gravement par omission: ils oublient de nous dire ce qu'ils entendent par *république démocratique et sociale*. Toute république est nécessairement *démocratique*; pourquoi se dispensent-ils d'expliquer ce qu'il y a de si particulier dans leur république sociale qu'il faille l'appeler *démocratique*?

Ils jugent ce soin inutile, et ils gardent le même silence sur les constitutions particulières de la forme de gouvernement qu'ils revêtent de ce nom plus sonore que significatif. Croient-ils que le peuple acceptera la *société* ou la *démocratie* sans savoir ce que cela est, ce qui cela veut dire? S'abusent-ils jusqu'au point d'espérer que le peuple marchera à leur suite dans les ténèbres?

Inquiets sur notre avenir, peut-être ont-ils deviné que le peuple du Canada désirait (quoiqu'il n'en ait rien dit) changer sa constitution politique, et ont-ils pensé qu'en cas il ne pouvait se passer de leurs conseils, ni se dispenser de les suivre. Le peuple appréciera cette hypothèse, mais il lui faut apprendre, ainsi que nous, ce qu'ils entendent par « république démocratique et sociale. » En pareille matière, la forme tient certainement au fond.

Nous ne savons encore s'il convient d'insister beaucoup sur cette dernière appréciation. Nous nous rappelons que depuis 1849, nos sujets anglais *républicains*, ont renoncé à leur *république démocratique et sociale*, pour se contenter de la *république fédérative des Etats-Unis* à laquelle ils ont résolu d'annexer le Canada, sans le consulter.

Il est imprudent de vouloir nous amalgamer avec la grande république sans nous demander au préalable ce que nous en pensons.

(1) Ce sont là les révolutions mondaines d'un homme mondain. Les doctrines Catholiques loin de rétrécir l'intellect, n'ont cessé, depuis le siècle des Pères et des Docteurs de l'Eglise jusqu'à nos jours, d'élever le vol du génie jusqu'aux plus hautes régions intellectuelles. Loin d'asservir l'âme, ces doctrines l'émanèrent en la délivrant du joug tyrannique du Pétrarque.— Est-ce donc que Lord Russell accuserait le Christ lui-même d'avoir asservi les âmes en faisant une obligation à tous les hommes de donner à ses enseignements l'adhésion de leur intelligence et de leur foi?— Or, l'Eglise ne fait que continuer le ministère de ce Dieu incarné, en prêchant l'unité de doctrine et de foi, qu'il a enseignée et prêchée le premier.

Quant aux expressions de mépris dont le noble Lord a jugé convenable de se servir en parlant de ce que sa haute science théologique appelle les « momeries de la superstition », le Pape et l'Eglise les lui parleront bien volontiers, et en retour ne cesseront de prier pour sa conversion et celle de l'Angleterre.

(1) Voyez le « Manifeste du Club Démocratique. » Des Presses de l'Avenir—Montréal 1849.

Cette fantaisie, car c'en est une, n'est point sans dangers. Nous supposons, pour exemple, que l'annexion soit de suite effectuée; ceux qui avaient désiré ce changement, en seront satisfaits; mais ceux qui ne l'auront pas souhaité, au contraire, auront voulu empêcher l'accomplissement, n'auront-ils pas le droit de répudier cette nouvelle forme de gouvernement qu'on leur aura gratuitement imposée? Ont, sans doute, et ce droit leur sera acquis selon les principes des partisans eux-mêmes de la *république démocratique et sociale* et de l'*annexionisme*. Or, une constitution qui intéresse tous les habitants d'un pays, ne doit elle pas être agréée de tous, dans la pratique aussi bien que dans le langage de ceux qui la fondent?

Ceci posé, nous allons soumettre à l'appréciation des lecteurs quelques-unes des idées à l'aide desquelles les démocrates annexionnistes entendent populariser leurs projets auprès de ceux dont ils ont besoin de capter l'opinion et les suffrages.

D'abord, il n'est pas reconnu que la constitution démocratique soit pratiquement supérieure à toute autre constitution politique. En théorie, selon chez les Grecs et de grands hommes à différentes époques de l'histoire, et chez divers peuples, ont maintenu l'opinion contraire. Nous citerions ici leurs noms s'il s'agissait d'un parallèle entre eux et les hommes un peu moins importants qui s'avisent aujourd'hui de prôner exclusivement les formes républicaines.

En fait, la république, telle que nous la montre l'histoire chez les Grecs et chez les Romains, n'est assurément pas celle que veulent adopter les démocrates du jour. Ils veulent bien se contenter de la république, des temps actuels qui diffère totalement de l'ancienne; et c'est sur ce point de leur thèse que nous les mettrons volontiers en demeure de préciser en quoi la république moderne est-elle excellente à ce point qu'elle doive convenir indistinctement à tous les peuples?

Ils répondront que cette question n'est que oiseuse; que la république a fait ses preuves, et que les *américains seuls* ne voient pas le bonheur qu'elle donne aux peuples qu'elle régit; bonheur qu'elle réserve, par conséquent, aux peuples qui voudront en accepter les formes.

Mais de tels propos ne sont pas des raisonnements; on ne répond pas à une question sérieuse par des banalités qui ne proviennent rien. Sautez à pieds joints sur une difficulté, ce n'est pas l'expliquer. Vous voulez adapter à tous les climats, à tous les peuples, à tous les besoins, à tous les degrés de civilisation, votre république; nous ne vous enchaînerons pas à cet instant sur le caractère un peu trop absolu de ce plan très arbitraire: nous nous bornons encore à vous reporter aux enseignements de l'histoire contemporaine sur la stabilité des institutions républicaines parmi les peuples modernes, ou même à citer, si cela peut vous convenir.

J. J. Rousseau, l'évangéliste de la démocratie, (dit Ducket) s'écrit avec raison, à la fin de son livre, qu'un peuple de deux se gouvernerait démocratiquement. « Un gouvernement si parfait, ajoute-t-il, ne convient pas à des hommes. » Aussi on voit toutes les démocraties dont la carrière s'est poursuivie ou se poursuit brillamment, ne devoir leur maintien et leur prospérité qu'à des circonstances particulières. La Suisse, ce peuple pasteur, morcelé, ainsi que la petite république d'Amdore, n'existe que comme une commune de village qui a son maire et son conseil municipal. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ne sont qu'un vaste atelier, très-actif, où la police est presque inutile (1); le travail continu en tient lieu et conspire à chacun son rang et sa place. Les démocraties de l'Amérique méridionale, faite d'une circonstance particulière qui les fusse prospérer, subissent toutes les conséquences de leur nature, et nous présentent le spectacle d'une anarchie éternelle qui a fini par laisser nos regards.

D'autres écrivains en ont dit d'avantage: sur cette matière, Bodin, l'un des premiers adeptes de l'école républicaine parmi les historiens modernes, qui estime la république au-

(1) Ou elle est souvent impuissante dans les émeutes soudaines produites par quelque événement inattendu dans la politique ou la législation locale.

dessus de toute autre forme de gouvernement, et compte même en sa faveur sur l'avenir en disant que « l'histoire de la révolution française semble le premier chapitre de l'histoire future du monde. » convient aussi qu'il n'y a de salut pour les peuples que dans « l'obéissance à des lois justes et faites pour tous. » Cela est vrai; mais serait-il raisonnable de soutenir que la république est seule propre à assurer aux peuples ces lois justes et faites pour tous? Sur quel fondement assoir cette suprématie de la république sur les autres gouvernements, pour le plus grand bonheur des peuples?

L'on voit assez le danger de cette *polémique* qui repose sur une prétention absolue résolvant dans l'affirmative ce qui est en question, sans le moindre examen des objections qui la combattent. Quand il s'agit du sort des peuples, doit-on se départir des règles d'une discussion approfondie? Lorsque l'on croit sentir la bonne cause, est-il nécessaire de recourir à l'exagération d'une part, de l'autre aux réticences?

Nous ne saurions trop dire qu'aucune espèce de république pour la république ne nous a suggéré ces observations critiques. Nos motifs remontent à une source plus élevée: nous savons qu'il y a des limites à toute opinion, comme à tout système, et qu'on ne les franchit pas sans tomber dans le faux en exposant le lecteur à s'y égarer avec soi. On ne saurait oublier que nous nous adressons ici à cette polémique absolue, susceptible, qui tranche sur les plus importants problèmes sociaux, et se fâche de la contradiction, sans s'attacher elle-même aux moyens de convaincre. Nous ne pourrions peut-être pas autrement nous rendre compte des scandales que le fanatisme politique reproduit journellement au milieu de nous.

Notre défiance est encore augmentée par la vue de certains documents historiques qui prouveraient que l'*Act of Union* se joint à la témérité des thèses républicaines que promulguent certains journaux du Canada pour le compte du bon peuple qui l'habite. Nous ne citerons à ce sujet que l'extrait qui suit de la Déclaration de l'Indépendance Américaine, du 4 juillet 1776:

« La prudence, sans doute, enseigne que les gouvernements depuis longtemps établis ne doivent point être changés pour des considérations légères ou d'une nature transitoire; et c'est à cause de cela qu'une expérience constante a fait voir que la communauté des hommes est plutôt disposée à souffrir lorsque ses maux sont tolérables, qu'à se faire à elle-même justice en abolissant ses constitutions auxquelles elle est habituée. »

Il suffit de ce qui précède pour convaincre au moins de légèreté les jeunes propagateurs de la république qui raisonnent sur les gouvernements à peu près comme M. de Lamartine sur la politique générale de l'Europe. Mais les erreurs et les réticences historiques s'obtiennent qu'un succès éphémère: cette phase de la polémique actuelle fera saillir mieux que jamais la vérité du proverbe usité: « Il faut bien des pelottes de terre pour enterrer la vérité. »

Un membre du clergé de l'Eglise d'Angleterre propose, avec l'approbation du Prince Albert, de mettre au concours une somme de cent guinées pour le meilleur essai sur le sujet suivant: « De quelle manière le rassemblement de toutes les nations, à la grande Exhibition de 1851, peut-il le mieux servir à la gloire de Dieu, en avançant le bien-être moral de l'humanité? »

M. Samuel R. Warren, facteur d'orgues de piano, public dans nos colonnes d'aujourd'hui la description d'un orgue magnifique, qu'il tient en disponibilité. Les qualités spéciales de cet instrument dispensent de le recommander plus particulièrement à l'attention des amateurs et à celle du clergé.

La législature provinciale est prorogée au 22 janvier sans être convoquée pour cette époque.

répéta toute la sans-colleterie, en brandissant des couteaux, des piques et des fusils.

Une expédition, cria Cassius, oh! les amis, j'en suis. Et il sortit avec les autres.

Obriec les écoute descendre l'escalier, comme on écoute s'éteindre, et s'enfuir peu-à-peu un bruit qui est un souvenir, puis il murmura: Oh! mon fils! mon fils!...

Il y eut un long silence pendant lequel Obriec appuya sa tête sur sa main, tout à coup il la releva et s'adressant à Georges qui était resté seul avec lui, il lui dit brusquement:

Connais-tu la maison jaune? Oui, répondit celui-ci.

Eh bien! conduis moi.

Avec plaisir, citoyen. Et tous deux sortirent.

La maison jaune était une sorte de cabaret placé au coin d'un petit bois au point d'in-tersection de deux routes, dont l'une conduisait à Nîmes, l'autre à Uzès. Cette maison était jaune en effet depuis les pieds jusqu'à la tête, aussi jamais surnom ne fut mieux mérité. Son surnom avait survécu à sa vie réelle, car ces deux routes avaient cessé d'être fréquentées et une route nouvelle coupait le bois par le milieu au lieu de le contourner. Alors la pauvre maison jaune s'était éteinte dans le silence et l'oubli sans même qu'un seul passant daignât entrer dans la maison.

Que voulait dire cette lettre prise sur un homme mort, ce rendez-vous mystérieux? Peu de mots vont l'expliquer.

Les premiers cris de la France révolutionnaire furent ceux-ci: mort au roi! mort aux

nobles! guerre à la religion!... Dès lors le pillage, l'incendie et la dévastation se répandirent comme des torrents terribles sur toute la surface de la France; les nobles assistèrent à l'incendie de leurs châteaux, à la destruction de leurs terres; ils avaient vu les endraves amoncelés sous les pas des septembreurs, ils voyaient les victimes de nouveau entassées dans les prisons, détrempées au tribunal révolutionnaire.

Quelques-uns malgré tout ne voulurent pas désespérer de Dieu et de l'avenir; ils se réunirent dans un vaste complot au lieu de fuir le sol natal. Les nobles cœurs se comprennent sans se connaître et tendent vers le même but sans y être appelés.

Tout le midi de la France était en combustion. Les prisons d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes, d'Arles, de Marseille, devenaient chaque jour trop étroites et des milliers de prisonniers y étaient entassés et le sang le plus pur coulait à profusion sous le couteau de lâches assassins.

Parmi les familles nobles de la Provence, la plus estimée et la plus considérable de toutes était celle du marquis de Saverney. Le vieux marquis ne voulait pas émigrer, cela lui paraissait trahison et lâcheté. Par ses soins, les gentilshommes de la Provence reçurent des avis secrets et se réunirent en un lieu sûr, à une heure fixée. Le marquis de Saverney portait un de ces noms que tout un pays aime et respecte.

Chaque nuit le lieu de réunion était changé afin de dépister les traces des ennemis achar-

nés à leur poursuite. Le marquis infatigable malgré ses cheveux blancs, et secondé par le comte Henri, son fils, semblait avoir retrouvé dans ce moment suprême toutes les forces et toute l'énergie de sa jeunesse.

La maison jaune, comme je l'ai dit plus haut, était inhabitable par suite de changement de route. Placée à peu de distance d'Arles et d'Uzès et communiquant avec plusieurs villes importantes de la Provence, elle parut au marquis un point de ralliement que ne devait point attirer l'attention. Il fit donc acheter cette maison par un homme sûr et dévoué qui y établit un petit commerce de cabaretier.

Le marquis de Saverney y venait souvent. C'était là qu'il recevait tous les émissaires et toutes les nouvelles qui lui parvenaient des diverses parties de la Provence. La nuit où la lettre portée à Antoine Obriec avait été arrachée sur le corps mort d'un de ses plus fidèles serviteurs il attendait des nouvelles de Montpellier. Aussi quand la nuit fut entièrement venue et les campagnes silencieuses et endormies, on put voir, se dirigeant vers la maison jaune, par un étroit sentier, un homme vêtu comme le sont d'ordinaire les gens de la campagne. Un chapeau gris, enfoncé sur sa tête, lui cachait la moitié du visage... Parfois il s'arrêtait et écoutait si le vent de la nuit ne lui apportait pas quelque bruit lointain. Il ôta son chapeau pour que le plus léger souffle du dehors parvint à son oreille attentive, et ses cheveux blancs, qui tombaient le long de ses tempes se soulevaient et balançaient son front de leurs boucles argentées. Après quelques minu-

tes ainsi passées, il enfouça son chapeau de nouveau sous ses yeux et reprit sa route.

Bientôt il arriva proche de la maison jaune. Avant de frapper il en fit lentement le tour, puis prenant dans l'une de ses poches un petit sifflet, il en tira un son bref et aigu, qui se perdit dans l'écho de la campagne comme le gémissement d'un oiseau de nuit.

Quelques secondes après une fenêtre s'entrouvrit, sans que même on s'aïdant des rayons de la lune qui l'éclairait en ce moment, on put distinguer personne. L'homme dont nous venons de parler s'avança alors du côté de cette fenêtre placée au rez-de-chaussée, s'accouda sur l'appui et tendit sa main au dedans. Presqu'instinctivement, une autre main toucha la sienne et tâta dans l'ombre un double anneau d'or qui était à l'annulaire; ensuite l'homme du dehors retira la main, la fenêtre se referma et il y eut encore un long moment de silence après lequel la porte s'ouvrit à moitié. Celui qui avait ouvert la porte tenait une lumière.

Rien de nouveau, monsieur le marquis, dit-il à voix basse à celui qui allait en dépasser le seuil, car c'était monsieur le marquis de Saverney lui-même.

C'est bien, Jacques, dit celui-ci à une voix brève. As-tu fait prévenir par un avis secret le comte de Ferrey?

Apporte-moi tout ce qu'il faut pour écrire.

Jacques apporta ce que le marquis lui avait demandé et resta debout devant la table, attendant de nouveaux ordres de son maître.

Vas reprendre ton poste d'observation. S'il arrive deux personnes et que ces deux personnes frappent chacune trois coups sur la troisième carreau de la fenêtre à gauche, tu viendras me prévenir et tu ouvriras. Je n'attends que ces deux personnes; tu n'ouvras donc à nul autre à moins que ce ne soit à Pinguoin ou à mon fils, alors tu reconnaîtreas le signal.

Monsieur le marquis peut être tranquille, dit Jacques en s'inclinant respectueusement.

Quelle heure est-il?

Onze heures viennent de sonner.

Encore une heure, dit le marquis. Et appuyant ses deux coudes sur la table, il prit son grand front chauve dans ses mains.

Jacques comprit que le marquis n'avait plus d'autres ordres à lui donner, il se retira en fermant la porte le plus doucement possible... Le marquis resta longtemps dans la même position: Allons! dit-il, en secouant la tête d'un mouvement brusque, l'avenir est à Dieu; notre cause est belle; il ne nous abandonnera pas. Mais c'est à Paris qu'il faut aller, c'est là qu'il faut attaquer le mal dans ses racines. Tout va bien; qu'ils continuent à ensanglanter la France, et le règne de ces bourreaux sera court; la mort sera terrible comme tout châtiment qui vient de la justice de Dieu. Et le marquis retomba dans ses silencieuses réflexions.

(A continuer.)

Nous n'insérons pas aujourd'hui un article spécial au sujet de l'acte de M. Chini...

Depuis mercredi, une pluie intermittente se congèlant a produit une couche épaisse de verglas...

Le Québec, après avoir quitté hier le port, est allé s'échouer près de l'île Ste. Thérèse.

Le condamné Languedoc.

On lit dans le Pilot d'hier : "Sorsis.—Lacoste, dont l'exécution avait été ordonnée pour demain, a obtenu répit jusqu'au 27 décembre."

On ne croit pas généralement à l'exécution de Languedoc. Nous entendons dire au contraire que ce sursis doit aboutir à une commutation de la peine capitale.

Le Nippon Mail contient cette nouvelle : "On rapporte que plus de deux mille esclaves sont arrivés au Canada par le chemin de l'Ones..."

Oregon-City.

(Suite.)

Le Chili est une étroite lisière de pays qui s'étend de la Patagonie au Pérou, et qui est séparé de Buenos-Ayres par la fameuse chaîne des Cordillères.

Le climat de ce pays est en général sujet à de fréquentes variations. San Francisco et ses environs sont les plus mal partagés.

Nous nous embarquâmes le 24 avril, comptant quatre passagers de plus à notre bord : une Dame Chilienne avec son domestique, et deux américains de Boston, sauvés de l'un des trois naufrages qui eurent lieu le mois précédent au détroit de Magellan.

Le 15 avril, ils furent recueillis à bord du steamer Colombus.

Depuis Valparaiso jusqu'au terme de notre voyage, nous n'avons guères à signaler que de beaux jours. Mêmes jouissances dans les tropiques, vent presque toujours favorable, second passage de l'équateur aussi heureux et aussi paisible que le premier.

Le 16 juin au soir, nous vîmes enfin apparaître la terre tant désirée de la Californie. Le 17, à 11 heures du matin, après 169 jours de traversée, nous jetâmes l'ancre dans le port.

A l'extrémité nord de la baie d'Herba Cuena, sur un espace de terrain ondulé, inégal et assez vaste, baigné par les eaux d'un magnifique port, s'élève un pêle-mêle d'habitations de bois, achevées ou en construction.

Je traversai tout ce désordre aveuglé par la poussière, assailli par le vent, éclaboussé par les passans, et j'arrivai à la poste. Plus de deux cents hommes étaient groupés autour des guichets, attendant comme moi, des lettres de famille, ou d'amis.

Le climat de ce pays est en général sujet à de fréquentes variations. San Francisco et ses environs sont les plus mal partagés.

Les environs de la ville ont plutôt les montagnes qui l'entourent offrent peu de végétation. La terre est rougeâtre et sablonneuse.

La ville elle-même n'a rien de remarquable, encore est-ce un prodige, quand on songe qu'en 1845, l'Herba Cuena, qui était son nom, comptait que quelques cases de pêcheurs et que, depuis son nouveau baptême, elle a été presque journellement ravagée par l'incendie.

Les commerçants entendus, les ouvriers habiles ont trouvé et trouvent encore de grands avantages en Californie. Il y en a eu jusqu'ici pour les professions libérales; mais il est à craindre que la grande affluence de sujets pour les exercer ne la réduise bientôt aux proportions de celles des autres pays, et même au dessous.

Je ne pense pas que les libraires, ceux surtout qui n'auraient que des ouvrages philo sophiques, y puissent faire fortune encore.

(A continuer.)

[La communication qui suit n'a pu voir le jour en son temps faute d'espace.]

(Pour les Melanges Religieux.)

Le Sie. Thérèse, vendredi, 22 novembre 1850.

M. PÉDITEUR,

Je me suis embarqué hier à Montréal sur le Lady-Elgin, comptant me retrouver ce matin en ma demeure dans la bonne ville de Québec; mais je calculais sans les brouillards de neige et les autres quiproquos de la saison.

Hier soir, à l'entrée de la nuit, le Lady-Elgin poursuivait tranquillement sa course ayant vent arrière et, devant lui, son puissant compétiteur le Québec, qui le surpassait en vitesse.

La secousse ne fut pas terrible, mais elle en effraya plusieurs. Nous avions la petite chance de ne reposer que sur un lit de vase, où nous sommes encore à six heures du matin.

Un froid piquant régnait sur la terre et sur l'eau. Dans l'intérieur du bateau, un poêle que nous avions cru destiné à le chauffer, nous refusait ce bon office.

P. S. En achevant ces lignes, nous apercevons venir le Crescent, frère de notre Lady, qui remonte de Québec, sain et sauf.

Un 'QUEBÉCOIS.

(Du Canadien)

"VILLE DE MARSOUIN.—Nous apprenons avec plaisir que M. Vital Tétu de cette ville a reçu ces jours derniers, de la fabrique de M. C. H. Tétu et compagnie, de la Rivière Outel, un nouvel approvisionnement de cette huile excellente qui a figuré si avantageusement à l'exposition de Montréal, et dont la fourniture à Québec était épuisée.

MARIAGES.

A St. Hyacinthe, ce matin, par Messire Crevier, curé du lieu, Eugène H. Trudel, éc. M. D. de Montréal, à Delle. Marie-Anne-Françoise-Aurélié, fille unique du Dr. Boullé, M. P. P. pour le comté de St. Hyacinthe.

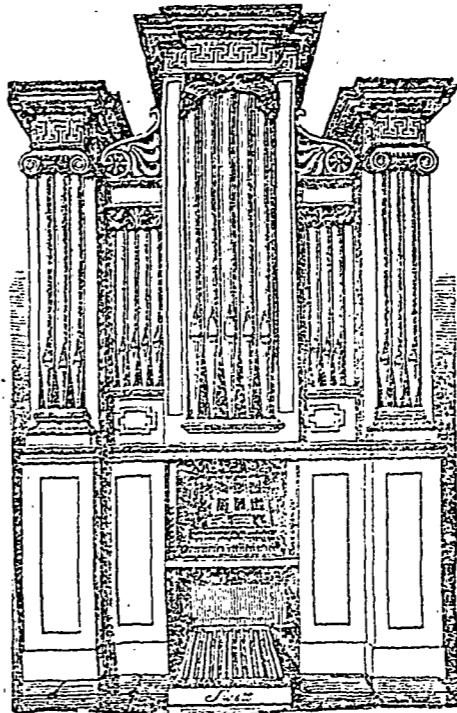
DÉCÈS.

Le 23 de ce mois, subitement, au Grand Calumet, Joseph Brisson à l'âge de 55 ans, à la résidence de son frère Louis Brisson Ecuyer. Il était descendu depuis un an de la Rivière Rouge, où il a laissé une femme et des enfants.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

DEPUIS l'établissement de l'Amérique on a reconnu de grandes propriétés dans les cerises sauvages. Tout le monde admettait ce fait, mais tout le monde ne savait pas en extraire les qualités essentielles.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 5 et 6 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

AUX PRIX COUTANT!



Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES DE \$35,000.

122, RUE ST. PAUL, 122,

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand lot d'assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

GABRIEL BÉGIN, ECCLIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851.

PROPAGATION DE LA FOI. LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION de la Foi doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER de DÉCEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

Le 23 de ce mois, subitement, au Grand Calumet, Joseph Brisson à l'âge de 55 ans, à la résidence de son frère Louis Brisson Ecuyer.

FRANÇOIS LEDUC.

On a besoin de ce bureau d'informations sur le Sie. François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1837 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Le soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il a écrit à l'instinct, de Paris et de Lyon, le complot de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOULOYRES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, CASSINOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Aux COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec, voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, prie le Clergé et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est devenu plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Le Soussigné désire être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Paré No. 60.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables.

F. X. D'EROME, Horloger, 3 portes de l'évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau de Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 15 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes :

Le Soussigné désire se préparer à recevoir un grand lot d'assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale.

AVIS AUX INSTITUTEURS. M. L. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de plusieurs INSTITUTIONS. Ste. Elisabeth, 25 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. L. Bonnel, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université de Brevet de capacité, S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes, Montréal.

A TENTION! AVANTRE, NEUVAIN. POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE Notre-Seigneur Jésus-Christ. Par le R. P. MEZZARELLI de la C. de J., traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 25. 6D. LA DOUZAINÉ.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERGS DE ST. VIEUX", aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues.

Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

Table with 2 columns: Conditions par an, Enseignement et logement, Musique, Dessin, Abonnement à la bibliothèque.

LE GUIDE DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCONLAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien, Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND, N. 24, rue St. Vincent, Montréal, 19 avril 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, le 2 Avril 1850.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par la Littérature et la Philosophie Catholique.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse.

Les Élèves pensionnaires se prennent dans les villages des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge, par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

Le avantage que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bénéficiaires des assurés eux-mêmes.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires de cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans être obligés de s'adresser à un autre Bureau.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sars-R. Harrower, Ecr. Melbourn—Thos. Vait, Ecr. St. Andrews—Frank F. St. Hyacinthe—Boucher de Fish, Ecr.

STANLEY—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et avec une base libérale.

Le CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £200,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Ecr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers.

Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vicétille. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Le volume de poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d.

Les traités séparés se vendent 1s 6d. ou 1s 9d. ARMOUR et RAMSAY.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL. DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Clavier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

3. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviateur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur. LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et avec une base libérale.

Le CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £200,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Ecr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Manuel des Sociétés de Temperance, dédié à la jeunesse du Canada, par le Rev. M. C. CHINIQUEY, Ptre.